

Jean-Louis Missika
et Henri Verdier

LE BUSINESS DE LA HAINE

Internet, la démocratie
et les réseaux sociaux

**CALMANN
LÉVY**

SOMMAIRE

Introduction	13
I. La désagrégation de l'espace civique.....	23
<i>La dissolution de l'ancien système de régulation, 28.</i>	
– <i>La liberté d'expression à la portée de tous, 34.</i>	
– <i>Le business model de la haine, 39. – La vulnérabilité</i>	
<i>des plateformes, 42. – L'atomisation de l'espace</i>	
<i>public au bénéfice de la publicité ciblée, 47. – La</i>	
<i>réaction des États, pire que le mal ?, 52. – L'ère de</i>	
<i>la post-vérité ?, 54.</i>	
II. Brève histoire du débat public	57
<i>La naissance du journaliste, 57. – La naissance de</i>	
<i>l'objectivité de l'information, 62. – L'institutionnalisation</i>	
<i>de l'information, 65. – La désinstitutionnalisation de</i>	
<i>l'information, 71. – L'information désaffiliée, 78.</i>	
– <i>La politisation de l'expertise, 82. – L'agenda des</i>	
<i>médias et l'agenda des plateformes, 86. – La polarisation</i>	
<i>du débat public, 92.</i>	

III. Mille milliards de médias : le système médiatique à l'âge de la multitude.....	103
<i>Contenus générés par l'utilisateur : quinze ans qui ont bouleversé le monde, 103. – La publicité comportementale, 111. – La mise en données du monde, 117. – L'hégémonie des réseaux sociaux, 119. – L'économie de l'attention, 125. – La course au capital, 128.</i>	
IV. La faillite de la régulation.....	133
<i>Nouveau dispositif, nouveaux besoins de régulation, 134. – Impossible régulation ?, 141. – L'illettrisme numérique des responsables politiques, 143. – Les contrats privés comme nouveau droit commun, 148. – Des monopoles systémiques, 150. – La faillite d'une utopie ?, 154.</i>	
V. Comprendre les failles du nouvel espace civique.....	159
<i>La haine comme passion politique, 160. – L'espace public de la haine, 166. – La démocratie et ses ennemis, 170. – L'impensé de la liberté d'expression, 175. – Pour une gouvernance collective et partagée de l'espace public, 182.</i>	
VI. Les instruments de la nouvelle régulation.....	189
<i>« Primum non nocere », 192. – Appliquer le droit existant est possible, 192. – Les pièges à éviter, 195. – RGPD, DSA, DMA : l'ambitieux cadre européen, 205. – Relancer la dynamique du progrès, 217. – Faut-il démanteler les réseaux sociaux ?, 218. – Pour un contrôle démocratique des algorithmes, 220. – Favoriser le pluralisme des algorithmes, 223. – Dégrouper les acteurs systémiques, 225. – Encadrer la publicité personnalisée, 228. – Assurer la soutenabilité</i>	

LE BUSINESS DE LA HAINE

*des producteurs d'information, 233. – Instaurer un
contrôle démocratique de l'espace public, 239.*

Conclusion.....	247
Remerciements	253
Bibliographie	255

INTRODUCTION

L'idéal démocratique a une longue histoire faite d'avancées et de reculs. Il n'a jamais été parfaitement réalisé, mais après la chute des grands totalitarismes du XX^e siècle, il semblait progresser dans le monde entier. Des élections mieux organisées et mieux contrôlées, des médias de plus en plus indépendants, des débats entre forces politiques structurées, un état de droit davantage respecté, sans compter les promesses d'une démocratie plus directe et plus inclusive utilisant les outils numériques, faisaient souffler un vent d'optimisme. Les ONG publiaient chaque année des rapports et des classements rendant compte de ces progrès, et l'ONU pensait enfin pouvoir se consacrer aux objectifs de développement durable.

Et puis le vent a tourné, les démocraties se sont mises à vaciller et parfois à tomber. De nombreux États basculent dans le pur et simple autoritarisme, de nombreuses démocraties sont désormais classées comme « en recul ». La démocratie américaine

elle-même est ébranlée. Les deux tiers de la population mondiale sont désormais privés de « vraie » démocratie¹.

Nous avons ainsi brutalement pris conscience que ce progrès vers plus de démocratie n'était pas assuré. Pour tenter de décrire ces nouveaux équilibres politiques, des concepts ont fleuri : « démocraties illibérales », « démocraties »... rivalisant d'ingéniosité sémantique sans réellement apporter d'explication.

Né il y a cinquante ans, Internet a donné naissance à une puissante vague d'innovation : progrès technologiques, création d'entreprises, mais aussi accès démultiplié à l'information, à la culture, et capacité donnée à tout un chacun de créer, de partager, de s'organiser. Cette histoire extraordinaire était rendue possible par l'incroyable liberté qu'offrait ce réseau, sans contrôle central, sans censure, sans barrière à l'entrée. Nous-mêmes, il y a quinze ans encore, dans nos responsabilités respectives, encourageons le contrôle minimal de ces réseaux, le partage de la puissance d'agir, l'ouverture et la transparence. Mais la situation a changé, quelque chose a mal tourné. De gigantesques monopoles ont pris en charge l'exercice de la liberté d'expression, des acteurs malveillants ont appris à la retourner contre les démocraties, les manifestations de haine et de violence ont atteint des proportions intolérables, la désinformation et la mésinformation ont fleuri, la parole des institutions

1. IDEA, « The global State of Democracy Report 2021 – Building resilience in a Pandemic Era », www.idea.int

a partout été mise en doute. Certains n'ont pas vu que les règles du jeu avaient changé et que la liberté initiale, pour être protégée, nécessitait désormais une intervention des pouvoirs publics.

Comme les réseaux sociaux semblaient contemporains de ces phénomènes, on a cherché à comprendre le rôle qu'ils jouaient. On a ainsi découvert les « bulles de filtre² », les « chambres d'écho³ » et le microciblage⁴ des électeurs. Et, comme souvent, la paresse d'esprit l'a emporté : « Tout cela est de la faute des réseaux sociaux. » Trouver un bouc émissaire est plus facile que dénouer l'écheveau historique qui a conduit à cette fragilité démocratique. On sait pourtant depuis très longtemps que le déterminisme technologique est un leurre et que les crises politiques relèvent d'une multiplicité de facteurs, parmi lesquels la technologie peut jouer un

2. La bulle de filtre désigne l'isolement intellectuel et relationnel que produisent les algorithmes des moteurs de recherche et les réseaux sociaux. À son insu, l'utilisateur reçoit une information personnalisée en fonction des données dont les plateformes disposent sur lui. Cette information est donc biaisée par ses prédispositions, modélisées par les algorithmes. Le filtrage limite le libre arbitre de l'utilisateur et l'enferme dans la confirmation de ses opinions et de ses préjugés.

3. Une chambre d'écho désigne le processus par lequel le bruit d'une information est amplifié par la réverbération infinie du système médiatique et des réseaux sociaux.

4. Le microciblage désigne une segmentation très fine des individus en groupes d'affinités, rendue possible par la masse de données comportementales accumulées par les plateformes sur les internautes. Il permet la publicité personnalisée en fonction des centres d'intérêt et des consultations en cours.

rôle de révélateur, d'accélérateur ou de facilitateur, mais jamais le rôle principal. Un symptôme n'est pas une cause, un accélérateur n'est pas un moteur.

Ce ne sont pas les réseaux sociaux qui affaiblissent la démocratie. Beaucoup d'autres facteurs y concourent : économiques, politiques, géopolitiques. Mais un certain usage des réseaux sociaux, en l'absence de régulation démocratique, contribue à ce mouvement. Dès leur naissance, les plateformes ont affirmé qu'elles n'étaient que des outils techniques de partage de contenus et qu'elles ne pouvaient être tenues pour responsables des textes ou des images qu'elles mettaient à la disposition de leurs utilisateurs. En se dispensant de sélectionner les contenus, elles garantissaient leur rentabilité. Et les considérables profits issus de ces « contenus générés par les utilisateurs » ont été investis sur des formes d'éditorialisation, non pas centrées sur la qualité de l'information ou sur la pertinence du débat, mais sur une seule chose : générer plus d'engagement⁵ des utilisateurs, leur faire accepter plus de publicité.

Il ne faut donc pas s'étonner que ces modèles économiques aient de plus en plus d'effets négatifs. La démocratie repose sur deux piliers : des élections

5. Le taux d'engagement désigne le nombre d'interactions relatives à une publication rapporté au nombre de personnes exposées à cette publication. Il permet de mesurer l'efficacité d'un message publicitaire ou politique. Les algorithmes des plateformes sont conçus pour maximiser l'engagement, en particulier pour maintenir le plus longtemps possible l'utilisateur sur la plateforme et le faire revenir le plus souvent possible.

libres et la liberté d'expression. Des citoyens, parfois organisés en partis, discutent librement dans des médias indépendants, confrontent leurs idées, leurs propositions, puis tranchent dans une élection dont le résultat est accepté par tous. Ces deux piliers sont liés. Pour que la démocratie fonctionne, la liberté d'expression doit être orientée vers la délibération, c'est-à-dire un processus où les volontés des citoyens dialoguent et forment une décision acceptée par la minorité comme par la majorité.

Il est donc étonnant que, dans le monde entier, les autorités aient renoncé à tenter de réguler les plateformes pour empêcher ces effets pervers. La presse a été régulée, la radio et la télévision ont été régulées, mais les plateformes se sont développées, jusqu'à atteindre des emprises incomparables, sans aucune réponse politique. Cette faillite de la régulation est au cœur de la crise démocratique.

Depuis quelques années, les États réagissent enfin, mais bien souvent maladroitement. En Europe, ils explorent des voies démocratiques, prudentes. Les régimes autoritaires, qui ne s'embarrassent pas de ces scrupules, mettent en place des systèmes de censure, de filtrage technologique et en viennent parfois à contester les fondements mêmes de l'Internet libre et ouvert. Il faut dire que nombre d'entre eux sont des régimes où la liberté d'expression est perçue comme une véritable menace.

Pour réagir efficacement, il faut d'abord comprendre ce que l'apparition des plateformes a changé

et pourquoi. Les phénomènes politiques auxquels nous assistons, comme l'ascension aux extrêmes, la défiance croissante envers les institutions et la colère de certaines parties de la population sont-ils liés à leur émergence ou s'agit-il d'une coïncidence ? Nous montrerons que ces entreprises ont partie liée avec cette déchirure du tissu démocratique. Mais la technologie n'est jamais la cause première des changements politiques. Au cours de la dernière décennie, c'est tout le fragile équilibre de nos démocraties, avec son dispositif médiatique particulier, mêlant liberté d'expression, médias de masse, modèles économiques et régulations complexes, qui s'est effrité sous nos yeux.

L'objet de ce livre est de décrire le nouveau dispositif médiatique dans lequel les plateformes numériques jouent un rôle prééminent, et bientôt hégémonique, de caractériser son impact sur le fonctionnement de la démocratie et de réfléchir aux mesures de régulation qu'il est encore possible de prendre pour en stopper les dérives.

Ce dispositif, nous le verrons, par ses caractéristiques propres et par la manière dont certains l'utilisent, en vient à saper les fondements mêmes de nos sociétés. Les problèmes qui se posent à nous dépassent largement ceux de la « fausse information », de la haine ou de la violence. Ils sont désormais systémiques et il devient urgent de les regarder en face et de les nommer : c'est l'espace civique lui-même qui est aujourd'hui mis en miettes (chapitre I).

Ces problèmes ne sont pas insurmontables : ils appellent une régulation. L'histoire des grands systèmes médiatiques montre qu'ils ont tous suscité leurs propres déséquilibres corrigés par des régulations adéquates. L'histoire de ces régulations, de la manière dont elles ont corrigé ces déséquilibres avant d'être à leur tour dépassées par de nouveaux équilibres est essentielle : les réponses exigent aussi de comprendre la façon dont nos sociétés démocratiques ont organisé, depuis longtemps, la liberté d'expression et les droits et devoirs de la presse, pour atteindre cet équilibre qui a duré un demi-siècle et qui aujourd'hui explose sous nos yeux (chapitre II).

La définition de ces réponses passe également par la compréhension des forces à l'œuvre et de l'intrication des intérêts économiques et politiques en présence. Le nouveau dispositif médiatique n'est plus tout à fait « médiatique », puisque fondé sur de gigantesques réseaux sociaux construits sur Internet, utilisant les contenus générés par les utilisateurs, le microciblage et organisant la propagation algorithmique des contenus. Les vieilles solutions ne peuvent lui être appliquées (chapitre III).

Ces deux histoires, celle de la régulation des médias et celle de l'émergence du nouveau dispositif médiatique, permettent de comprendre la crise de la régulation. Car c'est bien à une crise – et même à une faillite – que nous faisons face. Une crise causée en partie par la brutalité des évolutions que nous avons connues. Mais une crise également causée par

les difficultés intrinsèques à intervenir efficacement dans une économie numérique de flux et de plateformes, dans laquelle les positions de pouvoir et de domination ne ressemblent pas à celles de l'ancienne économie. Une crise causée par le détournement des valeurs même de la révolution numérique, et en partie par l'ignorance, la complaisance, ou la crainte des politiques (chapitre IV).

Construire de nouvelles règles du jeu prendra du temps. Le mouvement a commencé, particulièrement en Europe, mais il est clair qu'il reste du chemin à parcourir. Il faut s'opposer à la nature même du nouveau dispositif médiatique qui empêche la conversation politique entre citoyens et encourage les discours de haine. Au principe de la liberté d'expression, il faut ajouter celui de la confrontation des opinions. Comme pour l'industrie ou pour la finance, il faut expérimenter et évaluer, entretenir un dialogue constant entre le politique, la société, l'entreprise et la recherche. Au carrefour des libertés fondamentales, des libertés publiques, de l'innovation – qui demeure indispensable –, il faut poser de nouveaux principes, et en tirer les conséquences : l'affirmation solennelle de la primauté de la démocratie, la construction du cadre juridique d'appréhension de ces plateformes, véritables institutions politiques privées – et de leurs droits et devoirs face à la société –, la définition de ce qui doit être considéré comme un bien commun et ne peut être décidé par les seuls propriétaires de ces entreprises (chapitre V).

LE BUSINESS DE LA HAINE

Alors nous pourrions démocratiquement et fermement prendre les mesures qu'appelle la situation : un cadre normatif cohérent, comme seule l'Europe peut le concevoir, un cadre de transparence, voire de pluralisme, pour les algorithmes, le partage de certaines des ressources accumulées par les acteurs monopolistiques, une régulation de la publicité personnalisée, un soutien affirmé aux producteurs d'information, mais surtout, la conception d'un cadre démocratique de gouvernance de ces biens communs politiques que devraient être les réseaux sociaux (chapitre VI).